



procédure de divorce et droit nationalité française

Par **marco15**, le **14/10/2021** à **00:35**

?Bonjour,
J'ai une amie marocaine, arrivée et mariée en France depuis 2015 avec un français puis, actuellement en phase de divorce.
En 2021, ayant donc atteint les 3 ans de mariage pour la situation légale, a-t-elle par conséquent le statut de nationalité française ?
Merci.

Par **Tisuisse**, le **14/10/2021** à **07:50**

Bonjour,
Pas forcément puisque la procédure de divorce risque bien de suspendre toute décision dans ce sens.

Par **amajuris**, le **14/10/2021** à **10:18**

bonjour,
ce qui est pris en compte pour la nationalité française par mariage, c'est la durée du mariage mais surtout la durée de la communauté de vie qui doit être de 4 ans (et non 3 ans).
La communauté de vie entre l'étranger et son conjoint français doit être effective à la date de la demande de naturalisation française par mariage.
Le mariage avec un Français n'a pas d'effet automatique sur la nationalité. L'acquisition de la nationalité française se fait selon la procédure de la déclaration si plusieurs conditions sont réunies (durée du mariage, communauté de vie, assimilation...).
source: [nationalité française par mariage](#)
salutations

Par **Visiteur**, le **14/10/2021 à 12:44**

Bonjourrrnl C lrrnrn<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/nationalite-francaise-mariage>).

Par **marco15**, le **14/10/2021 à 20:11**

Pour "amajuris" , vos explications détaillées me sont utiles , elle est mariée depuis 5 années à present mais voilà vous m'expliquez qu'il y'a d'autres prérequis pour prétendre à l'acquisition de la nationalité française .rnrnmerci bien .

Par **amajuris**, le **14/10/2021 à 20:36**

une des conditions essentielles, c'est qu'au jour de la demande de nationalité française, la communauté de vie soit effective.rnrnpour en savoir plus, consultez les liens indiqués.